



## Échos de l'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues  
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Novembre 2009

Volume 6 · Numéro 3



SOMMAIRE	Page
Mot du président .....	2
Nouvelles du conseil d'administration .....	2
Bilan des activités .....	4
La part des membres .....	7
Témoignages .....	9
Matière à réflexion .....	12
Le mot de la fin .....	12
Photoreportage .....	14

## MOT DU PRÉSIDENT

Le 20 septembre dernier, plusieurs membres du CA de l'AFPAD rencontraient pour une deuxième fois la titulaire du ministère de la Justice du Québec, Mme Kathleen Weil. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour de cette rencontre, notamment l'adoption par le Québec d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels. Les autres sujets abordés furent :

- Réforme de l'IVAC
- Malades psychiatriques représentant un danger
- Projet de recherche sur les familles de personnes disparues
- Réciprocité entre les provinces dans l'aide aux VAC
- Antenne autochtone

Les échanges avec la ministre Weil ont été des plus cordiaux et ouverts. La rencontre d'un peu plus d'une heure nous a permis d'expliquer clairement à la ministre les enjeux de chacun des dossiers que nous avons traités en sa présence.

Nous avons profité de l'occasion pour remercier la ministre de l'attention qu'elle a portée à notre demande de financement. L'AFPAD a présenté ce dossier aux trois derniers ministres de la Justice et c'est elle qui a réglé le dossier, et ce, très rapidement. Il ne faut pas oublier l'ex-ministre de la Justice, M. Yvon Marcoux qui fut le premier à soutenir financièrement le fonctionnement de l'AFPAD. Nous lui en serons toujours reconnaissants.

En ce qui concerne à la Charte des droits des victimes d'actes criminels, la ministre s'est montrée des plus intéressée à analyser l'impact que celle-ci pourrait avoir sur les droits des victimes au Québec. J'ai pu apporter à la ministre quelques exemples dans notre système de justice qui démontrent clairement que les criminels ont plus de droits que les victimes. L'exemple le plus flagrant est l'aide que la famille reçoit à la suite d'un meurtre soit 3 300 \$ pour les frais funéraires, et une peu plus de 2 000 \$ pour le soutien psychothérapeutique alors que l'État dépensera jusqu'à 50 000 \$ en aide juridique pour la défense du criminel. Il en est de même si la famille décide d'exiger des indemnisations pour souffrance morale. La famille devra elle-même payer pour être représentée en Cour alors que la défense du criminel sera assumée par l'État. Si ces deux exemples ne convainquent pas la ministre de reconnaître des droits fondamentaux aux familles de victimes d'homicide, nous pourrons tirer la conclusion que nous vivons dans un système de justice qui a un préjugé favorable aux criminels.

Enfin, est-il important de vous rappeler que le gouvernement Harper est très actif dans les domaines de la justice et de la sécurité publique. L'AFPAD a contribué au dépôt de six lois :

- Respect des sentences dans le cas des homicides
- Registre national des empreintes génétiques
- Sentences plus sévères pour la traite de mineurs
- Fin des sentences concurrentes
- Admissibilité à l'assurance-chômage
- Sentences plus sévères pour la vente de drogues à des mineurs

Ces dossiers avancent bien et il appartient maintenant aux politiciens de passer à l'action plutôt que de penser aux élections.

*Pierre-Hugues Boisvenu*  
*Père de Julie assassinée en 2002*

## NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1) Nouveaux membres au CA

Lors de l'assemblée générale annuelle de septembre dernier, l'AFPAD a accepté deux nouveaux conseillers juridiques : Me Claude Laferrière et Me Marc Bellemare.

Me Bellemare conseillera l'AFPAD dans la réforme de l'IVAC et Me Laferrière jouera le même rôle dans les demandes que l'association adresse au gouvernement fédéral concernant le Code criminel.

Mesdames Ghislaine Fréchette et Elizabeth Laplante sont les dernières administratrices élues sur le conseil d'administration. Mme Laplante est la fille de Mme Diane Grégoire, disparue à Longueuil en janvier 2008. Elle étudie à l'Université de Montréal en communication. Mme Fréchette sera la représentante de la région de Québec. Employée de la Fédération des Caisses Desjardins de Lévis, madame Fréchette est l'épouse d'Yvon Bilodeau assassiné en 1989.

Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions pour leur engagement dans la cause de l'AFPAD.

## 2) Le nouvel exécutif de l'AFPAD

Pierre-Hugues Boisvenu a été reconduit à la présidence de l'AFPAD tandis que Mme Martine Boucher fut élue au poste de vice-présidente. M. Michel Massicotte demeure en poste à titre de trésorier et Mme Élizabeth Laplante est la nouvelle secrétaire. M. Michel Laroche et Mme Ghislaine Fréchette sont nommés sur l'exécutif de l'AFPAD pour la prochaine année. Nous souhaitons un bon mandat au nouvel exécutif de l'AFPAD.

## 3) Assemblée générale annuelle 2009

Le 20 septembre dernier, plus de 68 familles assistaient à l'assemblée générale annuelle de l'AFPAD. Pour l'occasion, le président a proposé la planification stratégique des prochaines années et celle-ci a été adoptée unanimement par les membres présents. L'élément le plus important de cette planification est à l'effet que dorénavant, l'AFPAD accompagnera **exclusivement** les familles dont un proche a été assassiné ou a disparu.

En effet, avec le nombre grandissant de membres, nos bénévoles et nos employées ne sont plus en mesure de répondre aux demandes d'autres victimes que les familles de personnes assassinées ou disparues, mais on se fait un devoir de diriger ces personnes vers les ressources les plus susceptibles de leur venir en aide.

À cette assemblée, des modifications ont été apportées aux règlements généraux de l'AFPAD, le premier bilan financier et le rapport d'activités 2008-2009 ont été adoptés. Tous ces rapports sont disponibles sur demandes au bureau de l'AFPAD et sur le site Internet de l'AFPAD. Vous n'avez qu'à adresser une demande écrite par la poste ou courriel

afin de les recevoir.

## 4) Des gens généreux

Les 5 et 6 septembre dernier, ont eu lieu à St-Joseph de Beauce les « *Compétitions de tir et d'accélération de camions* ». L'AFPAD tient à souligner la générosité de l'organisateur de l'événement, Monsieur Benoît Gagné qui nous a remis **5 000 \$** comme l'an dernier.

Le vignoble « La Mission » a quant à lui, remis un généreux chèque de **2 000 \$** à l'AFPAD en guise de commandite des activités que nous réalisons. C'est la deuxième année que ce vignoble de Bromont remet un tel montant à l'AFPAD. Un gros merci et si vous passez par ce vignoble, ne manquez pas l'occasion de goûter à son vin de glace, son rosé, ...!

Le premier Spin de Drummondville organisé par Monsieur Martin Foster de Comfort Inn a rapporté à l'AFPAD **7 500 \$** le 3 octobre dernier. Toute une journée remplie d'énergie, de plaisir et surtout de la générosité de tous les participants. Un gros merci à MARTIN ainsi qu'aux femmes et hommes d'affaires grâce auxquels cette première fut un succès.

Enfin, le 13 octobre avait lieu le second spectacle bénéfique au théâtre Corona de Montréal sous la présidence d'honneur de Madame Marie Grégoire. Camille Babin et Marcel Bolduc ont travaillé fort pour livrer la marchandise. Pas facile ces temps-ci de solliciter les compagnies. Malgré cela, un total de **54 116 \$** a été encaissé ou promis à l'AFPAD. Mille fois BRAVO.

## 5) Nouvelle secrétaire au bureau de Montréal

L'AFPAD a pris la décision de ne plus avoir recours aux programmes d'aide financière d'Emploi-Québec pour doter le poste stratégique de secrétaire comptable du bureau de Montréal. Les personnes qui ont occupé ce poste jusqu'à maintenant n'avaient pas toutes les connaissances pour remplir les fonctions de secrétaire et de commis comptable que nécessite ce poste à l'AFPAD. Là encore avec plus de 500 familles membres, nos besoins sont plus importants qu'au début.

La personne choisie par le comité de sélection est une jeune diplômée en technique de bureautique au Collège André-Laurendeau. Il s'agit de Madame Sema Solmaz à qui nous souhaitons la bienvenue.

## 6) Contacts avec les élus

Votre association est régulièrement en contact avec les gouvernements et les liens sont excellents. Nous tentons dans la mesure du possible d'influencer

le cheminement des divers projets de loi qui sont à l'étude tant au fédéral qu'au provincial. Il va sans dire et ce sans partisanerie, que le gouvernement de M. Harper est actif au chapitre de la justice et de la sécurité publique. Nous en profitons afin de faire passer nos idées dans un contexte politique qui nous est particulièrement favorable. Espérons que le gouvernement de M. Charest s'active prochainement à ce chapitre, notamment pour la réforme de l'IVAC promises depuis 2003.

## 7) Absence du président

Le président de l'AFPAD sera absent de la mi-décembre à la mi-mars 2010. Pendant ce temps, les administrateurs se partageront diverses responsabilités afin que tout fonctionne normalement. Veuillez donc contacter au besoin Mesdames Hébert ou Champagne si vous désirez faire appel à un des administrateurs de l'AFPAD.

## 8) Journée internationale des bénévoles le 5 décembre

L'association des familles de personnes assassinées ou disparues profite de cette journée pour rendre hommage à ses bénévoles, aux membres du conseil d'administration et à tous ceux et celles qui collaborent avec elle ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent dans notre organisme.

---

## BILANS DES ACTIVITÉS

### 1- Spectacle bénéfique de l'AFPAD au Théâtre Corona, un succès !

Le deuxième spectacle bénéfique de l'AFPAD à Montréal fut un grand succès. Les résultats préliminaires nous permettent d'avancer que l'activité rapportera environ 20 000 \$ contre moins de 11 000 \$ l'an dernier.

Ce résultat est l'œuvre de plusieurs personnes, dont les deux organisateurs : Madame Camille Babin et Marcel Bolduc. Plusieurs membres de l'AFPAD ont aussi apporté leur contribution en participant à la relance des donateurs par téléphone, sans oublier la contribution de Diane Carlos qui a créé les publicités.

Madame Marie Grégoire présidente d'honneur de l'événement, Luc Poirier président du comité de financement, Pierre-Hugues Boisvenu, président de l'AFPAD y ont mis un gros grain de sel !

Que dire de nos deux commissaires priseurs : Jean L'Italien (comédien) et Marie-Claude Barrette (animatrice à « Deux filles le matin ») qui ont fait de notre vente aux enchères un immense succès !

Le soir du spectacle, une dizaine de bénévoles ont soutenu la logistique d'accueil.

Finalement, il est important de souligner l'implication et la participation de commanditaires et partenaires majeurs : **La Société des alcools du Québec - VIA Rail Canada - Centre de formation professionnelle Jacques Rousseau – Cuisi Prestige Thyme&Truffles – IGA Extra Marché Vincent de Longueuil (poissons fruits de mer) - La croisée de Longueuil (camion réfrigéré et conducteur) - Québecor - Le gouvernement du Québec - Investissement Luc Poirier - Production Wolfgang (Garou) - Les marchés Métro - La Banque Nationale du Canada - Cordon Bleu - Les productions Feeling - La Banque Royale - Les Éditions Marchand de feuilles - Manuel Tadros et Magda Tadros - Mouffe**

*Marcel Bolduc*

*Père d'Isabelle assassinée en 1996 et*

*Responsable des activités de financement*

---

## Région de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

### 2- Mot de la coordonnatrice de Montréal

Bonjour à tous les membres de l'AFPAD et à nos fidèles lecteurs. J'aimerais d'abord vous remercier de votre belle solidarité à notre cause et de votre fidélité. Encore une fois, il me fait plaisir de vous informer des différentes réalisations de l'AFPAD depuis la parution du bulletin de juillet dernier. Plusieurs activités et rencontres ont été réalisées et différents événements et dossiers nous ont également intéressés. Voici donc des nouvelles fraîches :

### 3- Fichier des membres AFPAD

En date du 2 novembre, notre association compte 507 familles officiellement inscrites à notre fichier des membres AFPAD, donc, 30 familles de plus qu'en juillet dernier : 20 familles touchées par l'assassinat d'un proche et 10 touchées par une disparition. Pour certaines familles, l'événement est récent et pour d'autres, il a eu lieu il y a quelques années. Ce qui compte le plus c'est que ces gens soient sortis de leur isolement et se joignent à nous afin d'alléger le poids de leur drame. Nous souhaitons donc la bienvenue à ces nouvelles familles.

Si vous avez des questions ou besoins, n'hésitez pas à nous contacter et nous nous ferons un devoir de vous répondre. Compte tenu que nous sommes une micro équipe soit: 3 employés pour tout le Québec, il est possible que le retour d'appel tarde

parfois à venir ; dans ce cas, il vous faut absolument être proactifs et nous rappeler. Nous souhaitons donc à toutes nos familles beaucoup de courage et nos pensées vous accompagnent.

#### 4- Demandes d'aide

Depuis juillet dernier, nous avons répondu à diverses formes de demandes d'aide de la part de nos membres, en voici un résumé :

##### ○ Demandes d'aide financière

- Quatre demandes d'aides financières ont été faites afin de payer les frais de déplacements à la Cour, les repas, le stationnement.

##### ○ Demandes d'accompagnement à la Cour :

- Deux familles ont été accompagnées au Palais de justice de Montréal.
- Une famille au Palais de justice de St-Jérôme.
- Une famille au Palais de Justice de Thetford Mines
- Deux causes devant avoir lieu cet automne ont été remises à une date ultérieure.

##### ○ Demandes de conseils juridiques :

Depuis le début de juillet, un grand nombre de demandes furent faites et nous en profitons pour remercier Monsieur Michel Laroche de son aide précieuse et ses judicieux conseils auprès de nos membres. En voici un bref résumé :

- Quatre demandes d'intervention auprès de l'IVAC dans des dossiers en attente
- Deux demandes de conseils à propos de poursuite au civil

- Une demande d'accompagnement au Tribunal administratif du Québec (TAQ)

- Une demande à propos d'une plainte à envoyer au Conseil de presse du Québec

##### ○ Demandes d'information dans les dossiers de disparition :

- Trois demandes d'information et conseils sur des dossiers de disparition
- Trois accompagnements à des rencontres avec des enquêteurs

##### ○ Demandes d'aide à la rédaction de lettre pour audience en libération conditionnelle :

- Cinq familles ont été aidées ou le seront pour la rédaction de leur lettre à lire lors de l'audience en libération conditionnelle d'un meurtrier.

- L'AFPAD a aussi rédigé deux lettres d'appui à la famille dans le cadre de la demande d'opposition à une libération conditionnelle d'un détenu.

##### ○ Demande d'accompagnement à une audience en libération conditionnelle :

- Deux demandes ont été faites, nous attendons la confirmation des dates.

##### ○ Autre accompagnement :

- Présence au salon funéraire et funérailles suite à l'assassinat d'une jeune femme.

##### ○ Autres types de demandes :

N'oublions pas qu'un grand nombre de demandes très diversifiées sont réglées directement par téléphone ou par courriel, à partir du bureau de Montréal et de celui de Québec.

Nous recevons régulièrement des demandes concernant d'autres problématiques telles que les agressions sexuelles, la violence conjugale, la violence et les droits des grands-parents, l'aide aux victimes survivantes, les jeunes en fugue, le site Face Book contenant des propos violents et des menaces, le suicide, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, etc. Nous référons les demandeurs à d'autres ressources du réseau de la santé ou des services sociaux.

#### 5- Rencontres de familles :

Montréal et les environs : la dernière rencontre a eu lieu le 24 mai dernier et nous avons fait relâche pour la période estivale. Nos familles ont eu l'opportunité de se revoir le 20 septembre dernier à notre Assemblée générale annuelle 2009. La date de la prochaine rencontre n'est pas encore confirmée car, en raison de la vaccination massive de la population, notre lieu habituel n'est pas disponible. D'autres nouvelles suivront à ce propos.

#### 6- Déjeuners causeries :

Montréal et les environs : deux déjeuners causeries ont eu lieu en septembre et octobre. À chacune de ces rencontres, entre 15 et 20 personnes y participent. Le prochain déjeuner se déroulera le 14 novembre prochain à Laval.

#### 7- Réunions & rencontres :

Diverses rencontres ont été réalisées depuis la parution du dernier Bulletin de l'AFPAD. En voici quelques exemples :

- Participation à la Table de concertation des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels

- Théâtre de Quat'sous, participation à une discussion avec le public après avoir assisté à la pièce « Mort de peine » sur la thématique de la violence.

- Rencontre avec la ministre de la justice Kathleen Weil.

- Participation au colloque de l'Association Québécoise Plaidoyer Victimes et échanges et discussions avec divers intervenants.

- Marche sur le trafic d'enfants et la violence





- Rencontre avec les représentants des communautés autochtones

## 8- Conférences de Pierre-Hugues Boisvenu

Depuis le début de l'automne, notre président a prononcé de multiples conférences partout au Québec. Vous pouvez consulter le calendrier des conférences sur notre site Internet.

Si vous connaissez des entreprises ou des groupes intéressés à recevoir Pierre-Hugues Boisvenu en conférence, veuillez nous en aviser.

Vous avez aussi la possibilité d'assister à certaines des conférences, il s'agit de nous le mentionner à l'avance.

## 9- Médias et interventions de l'AFPAD :

Tout au long de l'été et depuis le début de l'automne, l'AFPAD a été très présente dans toutes les formes de médias que ce soit les journaux, à la radio ou à la télévision. Voici quelques sujets qui furent commentés :

- Disparition et brigade spéciale d'intervention
- Réductions de peines de prison
- Administration de la justice canadienne
- Registre des armes à feu
- Les détenus atteints de problèmes de maladies mentales
- Dossier Natacha Cournoyer
- Dossier meurtre d'enfants commis par un parent
- Droits des victimes

## 10- Remerciements aux bénévoles :

Nous tenons à remercier tous les bénévoles de partout au Québec qui se sont impliqués dans les activités réalisées : spectacle bénéfique « Esquire show bar » au Théâtre Corona, Tirs et accélérations de camions en Beauce, Spin 8 à Drummondville. Un grand merci également à tous ceux qui s'impliquent de différentes façons auprès de l'AFPAD. Sans vous, il nous serait difficile voir pratiquement impossible de remplir notre mission si précieuse.

## 11- Vos coordonnées :

Vous déménagez ? Vous avez un changement dans vos coordonnées ? Dites-le nous car, pour vous joindre, nous devons le savoir ! Tout changement doit être envoyé à [administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca) ou téléphonez au (514) 396-7389 ou au numéro sans frais : 1-877-484-0404

## 12- Conclusion :

Comme vous pouvez le constater, l'AFPAD

continue à être très dynamique à travers ses activités et le moteur qui l'actionne c'est vous tous par votre belle solidarité !

Nous ne sommes pas sans oublier que la période des fêtes représente souvent une grande montée de tristesse pour plusieurs d'entre vous. C'est souvent un moment où les souvenirs refont surface et il faut les laisser émerger. Ce qu'il y a de positif dans cette souffrance, c'est peut-être la beauté qui réside dans ces souvenirs que vous gardez bien au chaud près de votre cœur.

Oui, une vie vous a été volée mais les beaux souvenirs vous appartiennent, ils sont bien vivants et personne ne peut vous les enlever !

Alors, nous vous souhaitons une belle période des fêtes et n'hésitez pas à nous joindre si vous avez des suggestions de chroniques, idées d'activités ou commentaires à nous donner. Nous sommes à votre service ! Au plaisir de vous revoir bientôt,

*Raymonde Hébert*

*Sœur d'Hélène Hébert, assassinée en 1974*

*Coordonnatrice AFPAD*

*(514) 396-7389*

---

## Région de QUÉBEC et l'EST du Québec

## 13- Mot de la coordonnatrice de Québec :

Bonjour à vous tous, il me fait plaisir de vous faire part des derniers développements pour la région de Québec.

Je me réjouis à l'approche du temps des Fêtes et des quelques jours de congé. C'est également le temps de partager entre amis et les membres de notre famille. Je sais que pour vous cette période est plus difficile. Alors entourez-vous le plus possible de vos amis, des gens avec qui vous vous sentirez appuyés et respectés dans ce que vous vivez. Et n'oubliez pas que vous pouvez toujours me joindre.

## 14- Nouvelles adhésions :

Nous avons quatre nouvelles familles dans la région de Québec. Nous tenons à leur souhaiter la bienvenue dans notre association.

## 15- Demandes d'aide :

Nous avons reçu de nombreuses demandes d'aide de la part de nos membres.

### ○ Demande d'accompagnement :

- Une demande d'accompagnement à l'IVAC.
- Une autre pour l'accompagnement d'une famille auprès des corps policiers.



### ○ Demande d'aide financière :

- Quelques demandes pour le remboursement de frais de transport ou d'aide psychologique.

### ○ Demandes autres :

- Beaucoup de personnes nous appellent pour qu'on leur vienne en aide. Ce sont bien des victimes mais elles ne relèvent pas de notre mandat. Alors, nous les référons vers les organismes qui sont le plus aptes à les aider.

### 16- Visibilité médiatique :

Les médias sont des outils essentiels pour conscientiser les gens au sort des victimes. Monsieur Boisvenu a fait plusieurs entrevues dans les radios de la région de Québec afin de parler de différents dossiers et pour sensibiliser la population aux besoins des familles de victimes d'actes criminels.

### 17- Assistance et collaboration :

- Recherche pour un journaliste de la région de Québec sur le nombre de disparitions à Québec.

- Une battue a été organisée par une famille et Québec Secours, avec un spécialiste de Recherche et sauvetage Québec.

### 18- Levées de fonds :

Les 4, 5 et 6 septembre derniers avait lieu les **Compétition de Tir et de d'Accélération de camions** à St-Joseph-de-Beauce. À cette occasion, monsieur Benoît Gagné, promoteur de l'évènement, nous a remis un chèque de **5 000 \$**.

Merci à Bruno Serre, Michel Laroche et Stéphane Luce qui sont venus donner de leur temps pour cette activité et merci à tous nos bénévoles dont Sarah, Pierre-Luc et madame Ghislaine Fréchette.

Bonne nouvelle! En octobre dernier, monsieur Boisvenu et moi avons rencontré un responsable de l'**équipe de baseball des Capitales** de Québec, M. Jean Philip Auger. Ils sont bien sensibilisés à notre cause et nous organiserons une activité de financement l'an prochain. Nous nous rencontrerons en février pour mettre au point le projet.

### 19- Déjeuners causeries :

Aux déjeuners causeries de la région de Québec du 17 octobre, nous avons entre dix et quinze personnes. Les familles semblent bien apprécier ce concept. Elles échangent entre elles et apprennent à se connaître.

### 20- Rencontre des familles

Nous avons eu notre rencontre des familles pour

la région de Québec le 1er novembre dernier et une trentaine de personnes étaient présentes.

Merci à nos deux conférenciers Mme Marie-Paule Mc Innis qui vient de publier "La Survivante". Elle nous a fait part de son cheminement à la suite de l'assassinat de ses deux enfants par leur père. Bravo à Mme Mc Innis pour son courage et sa détermination.

Merci également à M. Jacques Gosselin qui a informé les familles sur la façon dont l'information est traitée par les policiers dans les cas de disparition ou de meurtre.

### 21- Représentante de la région sur le conseil d'administration :

Madame Ghislaine Fréchette qui est l'une de nos membres se joindra à moi pour m'aider au niveau du développement de la région de Québec. Bravo madame Fréchette pour votre nomination. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous.

### 22- Activité à venir :

Le dernier déjeuner de l'année aura lieu le **5 décembre** prochain, toujours au restaurant Pacini de la Place des Quatre Bourgeois. Bienvenue à tous.

### 23- Conclusion :

Je vous souhaite à tous de joyeuses Fêtes et surtout, n'oubliez pas, le plus beau cadeau que vous pouvez vous offrir, à vous et à ceux que vous portez dans votre cœur est de vous autoriser à sourire. Gros bizous à vous tous.

*Andrée Champagne  
Coordonnatrice de Québec  
et de l'Est-du-Québec*

---

## LA PART DES MEMBRES - MEMBER'S PART

### 1) Autocollants AFPAD

Affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres.

### 2) Changement d'adresse

Nous acheminons régulièrement à nos membres des informations. Alors, si vous ne voulez rien manquer, veuillez aviser l'AFPAD de votre



changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

**sos@afpad.ca - Sans frais : 1-877-484-0404**

### 3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire parvenir *tous les articles où il est fait mention de l'association* publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

### 4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une *véritable photo* ou une *copie numérique* plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

De plus, l'AFPAD projette de développer un résumé des dossiers de meurtre pour notre site Internet. Ainsi, en cliquant sur la photo de la victime publiée sur le site, on atteindra une page qui réunira l'historique du cas incluant le procès, la condamnation, la période d'emprisonnement effective, la libération, etc. Ce sera pour nous la façon de démontrer que la « Justice » n'a pas souvent le bras lourd !

### 1) Lindsay'law

*Judy Peterson dont la fille est disparue en 1994 demande notre collaboration pour changer les lois canadiennes sur l'identification génétique (DNA).*

Mme Peterson réclame la création d'une banque nationale de données génétiques des personnes disparues et d'une banque nationale de données génétiques des restes humains non identifiés. De plus, elle souligne l'importance que ces données

soient reliées au fichier d'ADN des criminels afin d'identifier les victimes, les tueurs et les violeurs en série.

Elle demande le soutien de tous les canadiens afin de faire pression sur leur gouvernement. Nous pensons que c'est là une occasion pour tous nos membres de s'impliquer. N'hésitez pas à demander aux personnes de votre entourage de faire de même.

Abonnés d'Internet il faut aller à l'adresse suivante : [www.lindseyslaw.com](http://www.lindseyslaw.com) à la rubrique « *how you can help* ». Vous trouverez la version française d'une lettre circulaire ainsi que l'adresse électronique du Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

*IMPORTANT : Comme la lettre a été traduite en français en 2004, il faut adresser votre lettre ou courriel à l'honorable Peter Van Loan qui a depuis remplacé Stockwell Day.*

### 7) AFPAD stickers

Show your solidarity by placing our sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.

Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows.



### 8) Change of Address

We send our members information messages on a regular basis. If you don't want to miss anything, please let AFPAD know as soon as possible your new address, phone number or e-mail.

Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

**sos@afpad.ca - Toll free: 1-877-484-0404**

### 9) AFPAD Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, AFPAD asks all its members to send it *all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned*. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.



## 10) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo** or a **laser copy** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

In addition, the AFPAD is planning to create a summary of murder cases for our Internet site. Anyone who clicks on the photo of a victim published on the site will be directed to a page with the entire history of the case including the trial, the sentence, the actual prison time served, the release, etc. This will be our way of showing that "Justice" is not always served!

## 11) Lindsay'law

*Judy Peterson has been searching for her missing daughter since 1994. Changing Canada's DNA identification laws might be the only way to find her. She's asking for your help.*

On the website [www.lindseyslaw.com](http://www.lindseyslaw.com) there is a **"how you can help"** link and when you click on that, there are form letters and links to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness e-mail. We tried to make it as easy as possible, and I would love to flood his office with letters and e-mails with support for Lindsey's Law. Political pressure may even be more effective in this minority government.

It would also be great if everyone fanned out this information to people they know – especially to those in eastern Canada to balance out the lobbying efforts which have been mostly from BC.

---

## TÉMOIGNAGES

### Ça fait 31 ans et ça fait aussi mal qu'au premier jour

Je n'ai pas grand-chose à dire de plus : ma fille est disparue le 15 août 1978. Les dernières nouvelles que j'ai eues des policiers remontent à 2005. Depuis ce temps, rien ne s'est produit de nouveau. Cela est difficile par moment, mais ça a l'air que c'est ça la vie : on doit vivre des hauts et des bas. Yohanna avait 18 mois et demi lorsqu'elle est disparue, c'était mon bébé, mon premier enfant.

Aujourd'hui, le 15 août, ça fait 31 ans. C'est très difficile à accepter et même après toutes ces années, je ne l'oublie pas et ça fait aussi mal qu'au premier jour de sa disparition.

Je me pose tant de questions et elles sont

toujours sans réponse. Et tous ces autres enfants qui disparaissent à chaque année... c'est vraiment à se demander dans quelle sorte de monde l'on vit!

J'aurais tellement aimé partager avec vous la vidéo que ma plus jeune a fait pour sa sœur, mais ça se trouve sur Facebook c'est une composition avec un montage de photos de sa sœur.

Aujourd'hui, je dois vivre avec mes souvenirs sans être capable de faire quoi que ce soit !

*Liliane Cyr,  
Mère de Yohanna disparue en 1978*

### Profond déséquilibre entre la valeur de la vie d'une victime et celle d'un agresseur.

Six février 2007, 6 h 01 am. Mon radio-réveil s'active... on sonne à la porte, quelle confusion. En cette période d'invasions de domiciles, prudence. Un homme et une femme bien vêtus sont là et attendent que j'ouvre.

J'ouvre. Monsieur Forest...Service de police de Longueuil... on voudrait vous parler... il serait préférable que vous soyez assis. Les jambes me ramollissent... mes filles... C'est au sujet de Stéphanie elle a été agressée.... elle a été transportée à l'hôpital, en fait, elle est décédée. Un silence s'en suit.

Pour ajouter à cette tension cruelle, à la radio au même instant, comme un écho impitoyable, on entend "Une jeune femme de vingt ans a été poignardée à mort cette nuit dans son appartement de la rue Nantel à Brossard".

L'agresseur, un individu violent et doté d'une longue feuille de route, a été arrêté. C'est le fils d'un policier de Longueuil. Cette information fera ombrage permanent au fait qu'une jeune femme a perdu la vie de façon violente. On ne parlera alors que de la fraternité des policiers, du support au collègue touché, etc. La victime ? Jeune fille sans histoire... pas important.

Le mobile du crime : l'individu voulait empêcher ma fille d'appeler la police alors qu'il refusait de quitter son appartement. Sa motivation : il était sous mandat pour refus de probation.

L'univers s'écroule autour de toi, des tiens. L'impitoyable réalité s'acharne. Organiser les funérailles, récupérer le corps de la défunte perdu dans les dédales administratifs de la justice et... supplice suprême : aller chez elle choisir bijoux et vêtements pour les obsèques. La scène du crime n'a été que partiellement nettoyée. Il y a du sang partout, son sang, sa vie.

Pour sa maman Danielle, sa grande sœur



Martine et pour moi le papa, la joie de vivre est devenue un euphémisme. La tristesse nourrira à jamais notre quotidien.

Le procès, moment d'une grande cruauté, a eu lieu en février 2009. Malgré de grandes frustrations face à l'administration de la justice, le procès a été, si cela est possible, équitable. L'agresseur a été condamné à 12 ans de pénitencier. Sa nature violente a finalement été reconnue même si elle a été cachée lors des auditions pour ne pas influencer le jury !

PS : Je joins ici mon témoignage à la cour lors des représentations sur sentence. Raphaël cité dans le texte est l'agresseur.

### **Monsieur le Juge,**

*Perdre un enfant, n'est pas dans l'ordre naturel des choses. Perdre sa petite sœur, sa complice de vie, à cet âge n'est pas dans l'ordre naturel des choses. Perdre sa vie à vingt ans n'est certes pas dans l'ordre naturel des choses.*

*Comment survivre lorsque l'on vous apprend que cet être que vous aimez et chérissez tant s'est fait voler sa vie ? Comment survivre à un geste si cruel que seule la bêtise humaine dans ce qu'elle a de plus ignoble peut expliquer ? Nous, parents, pouvons vous en témoigner. Cela vous arrache le cœur pour longtemps, pour toujours.*

*Les amis, en fait, les nombreux ami(e)s, pour qui Stéphanie était une source de joie, une source d'inspiration ont été, pour plusieurs, confrontés à la mort pour la première fois, et d'autant par une mort violente. J'en suis témoin, ça laisse une blessure profonde, une incompréhension permanente. Ces jeunes personnes nourrissant plein d'espoir dans l'avenir sont désormais marquées pour la vie. Mais... de s'apitoyer sur la peine des gens qui restent, c'est passer à côté de la vraie calamité :*

***Stéphanie s'est fait voler sa vie et ça, c'est inqualifiable.***

*Lors des témoignages à l'audience, on a entendu que l'une des premières réactions de l'accusé à la suite à son arrestation fut de vouloir parler à sa fille. J'ose espérer qu'à travers la durée du procès, il a pris conscience que par son geste, il nous prive à jamais, nous, de la présence de notre fille.*

*Rien ne sert, je crois, d'ajouter à quel point Stéphanie était attachante, chaleureuse et importante pour ses proches. Rien ne sert de crier à quel point une vie humaine est irremplaçable. La vie humaine a une valeur infinie, il faut en prendre conscience et la respecter.*

*De par l'administration de la justice, j'ai cru*

*percevoir un profond déséquilibre entre la valeur de la vie d'une victime et celle d'un agresseur.*

*Je garde toutefois confiance en notre justice et souhaite ardemment que la valeur de la vie humaine reprenne ses droits.*

*Pour la suite des choses, nous désirons garder les belles images laissées par les chaleureuses accolades de Stéphanie, son doux rire si communicatif et sa joie de vivre si contagieuse.*

*Monsieur le juge, Raphaël, nous ne ternirons jamais ces beaux souvenirs par de la haine, ce serait un outrage à la grandeur d'âme qui habitait notre belle Stéphanie.*

*Monsieur le juge, je vous remercie en mon nom ainsi qu'au nom de Danielle et Martine de nous avoir laissé par la présente l'occasion d'exprimer notre peine, notre colère, mais surtout notre profonde admiration pour Stéphanie.*

*Claude Forest,*

*Père de Stéphanie assassinée le 6 février 2007*

### **Je vais continuer à me battre pour que justice sois rendue**

Revenons au 23 septembre 2000 : une jeune mère de famille prend un souper bien arrosé avec un nouveau copain en l'absence de ses 2 jeunes enfants qui sont avec leur père pour la fin de semaine.

Pendant le souper, une dispute éclate au sujet d'argent (selon la version du copain). La boisson aidant, la dispute s'est envenimée au point que le petit copain va prendre une douche pour calmer le tout. Douche qui aurait pris presque une demi-heure. À sa sortie, de la douche, la jeune femme est disparue.

Cette jeune femme se nomme Nathalie Godbout, ma fille, elle avait 26 ans. Elle est disparue sans rien emmener, pas de clé, pas de cigarette, (elle fumait comme une cheminée), pas de portefeuille, sans son téléavertisseur qui lui permet de rester en contact avec le père des enfants lors de ses sorties. Elle est passée tout près de son manteau, mais ne l'a pas pris, elle a pris le manteau du copain qui se trouvait dans la garde-robe.

Neuf ans plus tard, rien de nouveau. En janvier 2003 je me présente en cour supérieure à la demande des enquêteurs pour faire déclarer Nathalie décédée ; ce qui fut accepté par un juge en novembre 2004, en spécifiant que Nathalie était décédée entre le 23 et 24 septembre 2000.

J'ai dû me battre en cour, car la compagnie d'assurances a contesté cela. J'ai dû me battre aussi avec l'IVAC qui refuse aussi de reconnaître que



Nathalie a été victime d'un acte criminel, DEMANDE REFUSÉE. Je porte la cause en appel, NOUVEAU REFUS, je porte à nouveau la cause au Tribunal administratif : nouvelle déception, mais une porte est restée ouverte, car le dossier ne pourra pas être fermé à l'IVAC tant et aussi longtemps que le corps de Nathalie ne sera pas retrouvé.

Tout cela m'a coûté une petite fortune, la SQ m'avait dit que cela ferait avancer le dossier, mais je pense que cela leur a permis de m'éloigner pour un certain temps. Ils se sont trompés : je suis encore sur leurs traces et je vais continuer à me battre pour que justice soit rendue à mes petits-enfants et à ma famille. On ne peut pas faire notre deuil. Nous n'avons pas de corps à prier dans le cimetière, pas de petit monument qui indique où elle est. ON NE SAIT RIEN, MAIS ON VEUT SAVOIR.

Il est temps que les gouvernements mettent leurs culottes, les lois doivent être changées, lois de l'IVAC, lois sur le chômage pour les proches qui doivent arrêter de travailler à cause de tous les problèmes que cela cause. Le fédéral doit aussi changer ses lois pour des peines plus sévères.

Ça fait neuf ans que je me bats et même si on dit de moi que je suis « critiqueux », je vais continuer à me battre et je vais continuer à critiquer tous ceux qui vont se mettre sur mon chemin tant que les lois ne seront pas changées et que les peines soient plus sévères. C'est assez de se faire dire : « Ça fait partie de l'enquête ». Je n'oublie pas.

*Jean-Guy Godbout,  
Père de Nathalie Godbout disparue en septembre 2000*

### **Se sentir appuyés par l'association nous a fait un grand bien**

Il y a maintenant plus de quatre ans que notre fils Luc a été assassiné. Avec l'enquête policière, nous avons été surpris d'apprendre que le contexte de sa mort était relié à une transaction de drogue qui tourna au drame. Imaginez notre douleur d'apprendre la mort de notre fils et notre stupeur d'en apprendre la cause. Les parents sont toujours les derniers à savoir ce que font leurs enfants ; notre garçon n'habitait plus à la maison familiale depuis plus de quatre ans, lors de son décès. Nous étions totalement dans l'inconnu, nous ignorions que notre enfant à quelques occasions vendait de la drogue.

Nous avons assisté au procès, entendu différents témoignages tels que ceux des policiers, des experts, des spécialistes et des témoins. Le témoignage le plus marquant et difficile pour nous fut

celui du médecin légiste racontant la manière dont notre fils a été poignardé. En plus, nous avons eu droit à une vidéo sur le moment où notre fils fait ses derniers pas pour finir par s'écrouler et mourir quelques instants plus tard avant ou après l'arrivée des secours.

Nous avons fait une demande d'indemnisation à l'IVAC, nous avons besoin d'un suivi psychologique puisqu'un tel choc engendre nécessairement un grand mal intérieur. Vous pouvez imaginer la réponse, ce fut un « NON ». La raison fut que notre fils a contribué par sa faute lourde à son décès. Nous avons contesté les réponses de l'IVAC jusqu'à la convocation au tribunal administratif. Quand il faut faire face à une machine gouvernementale et que les personnes qui la représentent sont bornées, le refus est omniprésent. Il n'y a pas de place pour une ouverture à une évolution quelconque. Nous avons entrepris cette longue démarche de contestations même si nous savions qu'il était quasiment impossible d'obtenir gain de cause. Nous avons choisi d'essayer pour nous et pour l'association, dans l'espoir qu'un jour les choses changent, c'est en combattant que l'on obtient plus.

Il y a quelques semaines, nous avons appris que le meurtrier de notre fils, a été en appel, et qu'il avait obtenu gain de cause. La Cour d'appel ordonne la tenue d'un nouveau procès, quelle horreur ! Un nouveau procès ! Comment ne pas réagir en tant que parents ? Il plaidera la légitime défense, rien de plus facile, notre fils n'est plus là pour se défendre. Pour le moment, nous sommes en attente de nouvelles du Procureur de la Couronne afin de connaître le déroulement de l'affaire. Qu'est-ce qui peut arriver encore ? Nous nous le demandons ? Nous essayons de garder espoir, que la vie ne peut être aussi injuste, que le premier procès a été en faveur de notre fils, qu'il y a toujours un espoir de pouvoir gagner à nouveau. Pour nous, il est impensable de croire que le meurtrier de notre fils pourrait s'en tirer à si bon compte et être libre.

Le fait de se sentir appuyés par l'association, de savoir que l'on peut compter sur eux en tout temps, que les personnes-ressources sont aidantes et disponibles, nous a fait un grand bien dans notre vie.

Par la même occasion, nous désirons remercier grandement l'association et Me Laroche pour nous avoir représentés lors de nos démarches au tribunal administratif. Me Laroche fut d'un réconfort et d'un soutien admirable. Merci à vous !

*Denise Miller & Jocelyn Lachance  
Parents de Luc Lachance assassiné en 2005*



## Coup de cœur pour l'AFPAD

Je n'aurais jamais imaginé une soirée comme celle-là. L'amie de mon épouse m'a demandé si j'accepterais de chanter bénévolement pour une soirée « Coup de cœur » qui servirait à accumuler des fonds pour l'association AFPAD.

Premièrement, mettons-nous en situation, cette histoire a débuté en septembre 2002 lorsque j'ai perdu mon neveu Dave Verret qui venait tout juste d'avoir 24 ans. Il a été assassiné dans la nuit du vendredi à Thetford Mines, vers la fermeture du bar « Le Scoop » où il travaillait à temps partiel comme placier.

Aux petites heures du samedi, le téléphone sonna pour nous annoncer que Dave avait été assassiné. Aussitôt, j'ai pensé à mon frère et à sa famille et nous nous sommes dépêchés de monter à Thetford pour essayer de les soutenir. Dans ces moments-là, on ne sait pas trop quoi dire ou quoi faire. Seulement être là c'est déjà beaucoup et réconfortant pour eux.

Ce qui nous ramène à cette soirée dans la Beauce, soirée-bénéfice ou j'ai interprété quelques chansons et en particulier une dont j'ai composé paroles et musique : « La solitude ». Je l'ai dédiée à la mémoire de Dave, à Madame et Monsieur Boisvenu ainsi qu'à toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la perte d'un être cher.

Je n'aurais jamais imaginé que samedi, le 30 mai 2009, je chanterais pour sa mémoire devant un auditoire de gens solidaires à cette cause des familles assassinées ou disparues.

Merci de m'avoir permis de grandir dans cette épreuve et d'avoir eu la chance de rencontrer des gens extraordinaires qui, malgré toutes les épreuves que la vie leur a imposées, sont demeurés des gagnants.

*Normand Verret,  
Auteur, compositeur et interprète  
Solidaire de l'AFPAD*

de l'insoutenable. Cette expérience bouleverse, et parfois pour longtemps la relation que chacun entretient avec lui-même et par le fait même, la relation de couple est aussi fortement ébranlée.

La grande souffrance peut isoler et séparer. Quand dans le couple des mots ne peuvent plus être prononcés. Par pudeur, par respect de la souffrance de l'autre, par peur de réveiller la peine, la colère, ou parce qu'il n'est tout simplement pas possible de trouver les mots... Quand le couple n'arrive plus à se parler de ce que chacun vit, ressent, pense, la distance s'installe, le ressentiment peut survenir.

La manière personnelle, différente de chacun à vivre cette épreuve peut laisser penser que l'autre ne ressent rien, qu'il ou elle est trop différent(e), insensible, ou au contraire trop affectée(e), inatteignable dans sa souffrance. Un conjoint peut se consoler plus vite que l'autre, laissant celui-ci dans sa solitude. La violence des émotions, la difficulté à communiquer peuvent mettre en péril la relation de couple.

Mais, il arrive aussi que les membres du couple prennent soin l'un de l'autre en alternance, chacun protégeant l'autre quand il se sent plus fort, se sentant protégé quand il paraît plus faible. L'espace couple devient alors un lieu d'apaisement, de ressourcement qui peut grandement favoriser la métabolisation progressive de cette terrible expérience.

L'atelier du 28 juin, régions de Québec et de l'est du Québec s'inscrivait dans cette perspective de sensibilisation à la relation de couple comme un espace de support. L'expérience en couple de s'écouter, de s'entendre et de découvrir le cheminement de chacun est une manière de prendre soin de son couple.

*Carmen Bastille, M.Ps.  
Psychologue  
Conférencière invitée à la rencontre des familles à  
Québec le 28 juin dernier*

---

## MATIÈRE À RÉFLEXION

### Prendre soin de son couple après la perte d'un proche

La perte d'un proche est déjà une épreuve en soi, mais lorsqu'elle survient dans un contexte de violence et qu'en plus il s'agit de la mort ou de la disparition de son enfant, nous touchons au domaine

---

## LE MOT DE LA FIN

### La justice que la population réclame !

Chaque fois que l'accusé d'un crime reçoit sa sentence, les victimes s'élèvent contre la sentence imposée jugée trop clémente à leurs yeux !

On le remarque dans presque tous les cas de crimes contre la personne : agressions sexuelles,





enlèvements, meurtres, actes de pédophilie, violences conjugales, violence contre des enfants et aussi d'autres crimes « dit non violents » comme les crimes économiques et trafic de stupéfiants.

Selon ce que l'on entend également, les crimes contre la propriété : vols dans les résidences, vols d'automobiles, vol dans les commerces (dépanneurs, banques, magasins) font aussi l'objet d'une certaine banalisation alors que les individus condamnés, reçoivent des sentences de deux ans moins un jour, à être purgées parfois dans la communauté et en prison à raison de quelques heures par semaine.

Un autre phénomène qui retient aussi l'attention est celui relié à l'état psychologique du criminel au moment où il a commis son délit. De plus en plus utilisé par la défense dans les cas graves, on a remarqué très récemment dans le cas de Nancy Michaud assassinée, que le psychiatre Louis Morissette de l'institut Pinel, avait MENTI au procès de l'assassin !

La notion de violence ou de crime violent a une interprétation très différente entre les victimes et les administrateurs de la justice : juges, Commission des libérations conditionnelles, avocats de la défense, et surtout nos politiciens !

Le commerce et la consommation de drogues entraînent de la violence et cela n'est pas une nouvelle en soit ! Cependant, il y a des vols de dépanneurs pour se procurer de l'argent pour en acheter ! Des meurtres sont commis à « cause » de la consommation de drogues ou encore et souvent pour des dettes de drogues ! Mais nos politiciens ne sont pas encore convaincus que le commerce de la drogue est un crime violent !

Au Canada, les sentences imposées font l'objet d'un bizarre modèle de calcul, car peu de criminels vont purger la totalité de leur peine ! 1/6, 1/3, 2/3 de la peine sont souvent utilisés pour élargir dans la communauté de nombreux criminels dangereux ! Qui plus est, le temps purgé avant le prononcé de la sentence, compte en double !

Condamnés à PERPÉTUITÉ, les assassins sont la plupart du temps libérés avant d'avoir purgé 25 ans, parfois beaucoup moins comme 7 ou 8 ans ou encore 10 ans à peine !

Des pratiques installées on ne sait vraiment plus comment (pourquoi on le verra plus loin) la Commission des libérations conditionnelles est parfois placée devant l'obligation de libérer un individu

qu'elle considère représenter un risque de récidive élevé !

Pourquoi ? Caché derrière la sainte volonté de réhabilitation, il y a évidemment la question économique qui, dans le fond, est la principale raison de cet immonde cafouillage !

Sans verser dans le modèle de nos voisins du Sud, le Canada a le devoir de protéger ses citoyens et DOIT de façon urgente revoir sa façon de faire.

- Abolir le compte en double du temps purgé avant sentence ;
  - Revoir les notions de crimes violents ;
  - Abolir le système actuel de libération au 1/6 de la peine ;
  - Exiger des détenus de présenter un plan sérieux de réinsertion avant d'être éligible à une libération ;
  - Rendre la prison DISSUASIVE ;
  - Abolir les nominations politiques au niveau de la Commission des libérations conditionnelles et aux postes de direction des Services correctionnels canadiens ;
  - Augmenter le niveau et l'efficacité de la surveillance dans la communauté, des libérés conditionnels ;
  - Revoir certaines sentences pour des crimes économiques, crimes reliés à la drogue, à la violence conjugale, à la pédophilie et autres crimes de nature sexuelle ;
  - Faire des prisons, des lieux où l'on purge une peine et non une colonie de vacances ;
  - Les délais reliés aux procès deviennent parfois une vraie farce, des causes étant remises de façon honteuse par des avocats de la défense que je vais taire ici le qualificatif qui me passe par la tête ; on a tous nos fantasmes...
- Redonner aux victimes, des droits, de la dignité, de la compassion ; leur redonner en fait, UNE JUSTICE et surtout du respect !

*Marcel Bolduc,  
Père d'Isabelle Bolduc assassinée en 1996 par trois  
récidivistes.*

## PHOTOREPORTAGE



Sema Solmaz, notre nouvelle secrétaire au bureau de Montréal



Table ronde à Québec en août dernier regroupant des organismes d'aide aux victimes et des représentants de la police avec le Premier ministre du Canada Monsieur Stephen Harper et Monsieur Daniel Petit député fédéral de Charlesbourg-Haute-Saint-Charles et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice.



Madame Dolores Lamarre auteure de "Le temps de lâcher prise" était la conférencière invitée

## Assemblée générale annuelle



Le nouveau conseil d'administration



## QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

## ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

## CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
20 février	1 mars
20 juin	1 juillet
20 octobre	1 novembre

## COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD  
C.P. 333 Place de la Cité,  
Sherbrooke, Qc J1H 5J1

Sans frais :	1-877-484-0404
Montréal :	(514) 396-7389
Québec :	(418) 686-5443
Service anglophone :	(514) 694-6404
Courriel :	afpad@bellnet.ca
Site Internet :	www.afpad.ca

## CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

## COMITÉ du bulletin

Coordination :	Diane Carlos
Mise en page :	Diane Carlos
Révision des textes	Raymonde Hébert
Envoi postal :	Raymonde Hébert

## ÉQUIPE de rédaction

Mot du président :	Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles du conseil d'administration :	P-H Boisvenu
AFPAD – Montréal :	Raymonde Hébert
AFPAD – West Island :	Leeza Pousoulidis
AFPAD – Québec :	Andrée Champagne

## COLLABORATEURS

Carmen Bastille, Marcel Bolduc, Liliane Cyr, Claude Forest, Jean-Guy Godbout, Denise Miller & Jocelyn Lachance et Normand Verret.



### PROCHAINE PARUTION

**1 MARS**

**DATE LIMITE POUR REMETTRE  
VOS TEXTES :**

**20 FÉVRIER**

L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no. 83046 1141 RR 0001

